

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT**BNP PARIBAS APOLLO ROBOTIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (FR001400QPN6)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/09/2024

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**Type**

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance finale fixée au 10/12/2030.

Il sera dissous à cette date ou aux dates d'échéance anticipée définies dans le prospectus, si la condition d'échéance anticipée est réalisée, telle que définie dans le prospectus.

Objectifs

Objectif de gestion : permettre au porteur dont les parts du Produit ont été centralisées au plus tard le 29 novembre 2024 à 13 heures, heure de Paris, en fonction de l'évolution de l'indice ECPI Robotics & Artificial Intelligence Index NTR 3.5% Decrement (« L'Indice ») :

- d'obtenir, le 3 décembre 2027 (« Date de Constatation Intermédiaire »), (i) une possibilité d'échéance anticipée dès lors que l'Indice clôture avec une performance supérieure ou égale à 15% par rapport à son niveau initial (« Niveau Initial »), observé le 3 décembre 2024 (« Date de Constatation Initiale ») (ci-après « Condition d'Echéance Anticipée »), et, (ii) en cas d'échéance anticipée, de bénéficier d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence ou « VLR » augmentée de la performance de l'Indice, constatée en clôture de la Date de Constatation Intermédiaire par rapport à son Niveau Initial, - ou de participer à horizon 6 ans, le 3 décembre 2030 (« Date de Constatation Finale »), dès lors qu'il n'y a pas eu d'échéance anticipée auparavant, à la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, en contrepartie d'un risque de perte de son capital investi tel que défini dans le prospectus (« Capital Investi ») en fonction de la performance de l'Indice, selon les conditions ci-dessous :

. en cas de baisse de l'Indice de plus de 50% à la clôture de la Date de Constatation Finale, par rapport à son Niveau Initial, le porteur subira, à la Date d'Echéance, le 10 décembre 2030, une perte en capital correspondant à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 50% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

. en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 50% inclus à la clôture de la Date de Constatation Finale, par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la VLR.

. en cas de hausse de l'Indice à la clôture de la Date de Constatation Finale, par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la VLR augmentée de la performance de l'Indice.

Caractéristiques essentielles du Produit : La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative du Produit parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date de création (13 septembre 2024) et la dernière est celle du 2 décembre 2024. Les souscriptions sont retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le Produit.

Le Produit est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% de l'actif des instruments de dette. Jusqu'à la totalité de son actif pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le Produit a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ ou d'exposition.

Avantages de la formule :

- Dans le cas d'une échéance anticipée, le porteur bénéficie de la totalité de la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, sans plafonnement.

- Sinon, à la Date d'Echéance, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'a pas été remplie à la Date de Constatation Intermédiaire :

. Si à la Date de Constatation Finale, le 3 décembre 2030, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficie de la totalité de la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, sans plafonnement ;

. Si à la Date de Constatation Finale, le 3 décembre 2030, l'Indice clôture en baisse jusqu'à 50% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, le porteur récupère son Capital Investi alors que la performance de l'Indice serait négative.

. L'indice ECPI Robotics & Artificial Intelligence Index NTR 3.5% Decrement est diversifié géographiquement et représentatif des entreprises exerçant leurs activités dans des domaines liés à la robotique, l'automatisation ou à l'intelligence artificielle après exclusion des entreprises les moins performantes en termes de notations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Cela n'implique toutefois pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG, ni aux entreprises les plus performantes en matière de robotique, d'automatisation ou d'intelligence artificielle. En effet, seul l'Indice est construit de façon à sélectionner des actifs présentant ces caractéristiques.

Inconvénients de la formule :

- Le capital n'est pas garanti. Le Produit présente un risque de perte en capital.

- Le porteur ne connaît pas a priori l'échéance du Produit qui peut être de 3 ans ou de 6 ans, selon l'évolution de l'Indice.

- Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs dont les parts ont été centralisées avant le 29 novembre 2024 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance Anticipée (le 4 janvier 2028) ou la Date d'Echéance, selon l'évolution de l'Indice.

- En investissant dans ce Produit, le porteur s'expose dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est pas remplie à la Date de Constatation Intermédiaire, à un risque de perte en capital si l'Indice subit une perte de plus de 50% en clôture de la Date de Constatation Finale par rapport à son Niveau Initial. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du Produit à la Date d'Echéance sera égale à la VLR diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en Capital Investi de plus de 50% (soit un taux de rendement annuel du Produit inférieur à -10,87%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.



- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,5% par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception du Produit a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Dans le prospectus du Produit, à la rubrique Illustrations de la formule, vous trouverez les différents scénarios servant à illustrer le comportement du Produit et ne représentant pas une prévision de ce qui pourrait se passer.

Autres informations : Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : capitalisation. Durée minimum de placement recommandée : 6 années et 7 jours maximum. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce Produit que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance : 10 décembre 2030.

Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir du lendemain de la création du Produit et jusqu'au 29 novembre 2024 inclus à 13 heures (heure de Paris). Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle datée de la Date d'Echéance se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date d'Echéance du Produit (10/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Jusqu'à ce que le Produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance finale.

Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez lors d'un
remboursement par anticipation
ou à l'échéance finale le 10/12/2030

Scénarios

Minimum Il n'existe aucun rendement minimal garanti. L'investisseur pourrait perdre tout ou une partie de son investissement.

Tensions Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 7.034,12 EUR 2.321,58 EUR
(le produit est résilié après 6 ans) Rendement annuel moyen -29,66% -21,60%

Défavorable Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 8.915,95 EUR 10.454,86 EUR
(le produit est résilié après 6 ans) Rendement annuel moyen -10,84% 0,74%

Intermédiaire Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 10.564,33 EUR 15.602,58 EUR
(le produit est résilié après 3 ans) Rendement annuel moyen 5,64% 15,98%

Favorable Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 13.797,94 EUR 24.207,22 EUR
(le produit est résilié après 3 ans) Rendement annuel moyen 37,98% 34,27%

Les scénarios de tensions, défavorable, intermédiaire et favorable représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'Indice sur une période allant jusqu'à cinq ans.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Que si le Produit est remboursé par anticipation dès la première date possible au cours de cette première période, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10.000 EUR sont investis.

	Si le Produit est remboursé par anticipation dès la première date possible : 04/01/2028	Si vous sortez à l'Echéance finale, le 10/12/2030
Coûts totaux	821,27 EUR	864,83 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,67%	0,97% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,96% avant déduction des coûts et de 15,98% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez à l'échéance finale	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 1,00% de la valeur de votre investissement.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,23% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation annualisée du montant des coûts qui seront prélevés jusqu'à l'échéance finale.	738,21 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26,62 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 10/12/2030.

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

